



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juillet 2017

Date de convocation du conseil municipal : 13 juillet 2017.

Présents : MMES Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Valéry PATIN, Julien JULLÈS, Corentin ROLAND, Éric VAGANAY, Patrice LARCHEVÊQUE, Hubert TETARD.

Absents et excusés : Jean-François HOUETTE, Laurent LEDRU, Benoit DEBOUT (pouvoir à Valéry PATIN)

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LARCHEVÊQUE

1- Approbation des comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 31 mai et du 14 juin 2017 :

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 31 mai et du 14 juin 2017 sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

2- Décision modificative n°3 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°3 permettant de régulariser le paiement du prix Carité, d'un montant de 200 €, attribué à Mademoiselle Chloé BONNAVENTURE. Il s'agit d'effectuer des virements de crédit en section de fonctionnement comme suit :

Compte 022 - Dépenses imprévues fonctionnement : - 200 €
Compte 6714 - Bourses et Prix : + 200 €.

3- Décision modificative n°4 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°4 permettant de régulariser le paiement du mandat n°307 qui a été rejeté par la Trésorerie. Il s'agit d'effectuer des virements et augmentations de crédit comme suit :

En section d'Investissement :

- Dépenses :
 - o Compte 001 (report déficit d'investissement) : - 6956,12 €
 - o Compte 2135 (Inst. Général et aménagement construction) : + 600 €

- Recettes :
 - o Compte 021 (Virement de la section de fonctionnement) : - 6356,12 €

En section de fonctionnement :

- Dépenses :
 - o Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : + 6356,12 €
 - o Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : - 6356,12 €

4- Attribution d'une subvention à L'APEM (Association des Parents d'élèves de Mont – L'Évêque) :

Madame le Maire informe que l'APEM a déposé une demande de subvention pour un montant de 2 280 €, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents et représentés l'attribution de cette subvention.

5- Contrat de maintenance de l'ADICO :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un nouveau contrat de maintenance comportant de nouvelles prestations sans changement de tarif.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des présents et représentés, à signer d'un nouveau contrat de maintenance matériel avec l'ADICO.

6- Renouvellement convention atelier calligraphie rentrée scolaire 2017/2018 :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler la convention entre la commune et C.C.J SCRIBE pour les ateliers « Calligraphie Enluminure ; arts manuel » qui seront maintenus pour l'année scolaire 2017/2018 à raison d'une 1h30 hebdomadaire

7- Renouvellement convention activités sportives rentrée scolaire 2017/2018 :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler la convention entre la commune et Madame Janick DUBALLE qui assurera les activités sportives à l'école durant l'année scolaire 2017/2018 à raison d'une 1h30 hebdomadaire

8- Transfert de compétence MDE-EnR

Madame le Maire rappelle que le Syndicat d'Énergie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2017, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Énergétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Madame le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergie Renouvelables (MDE/EnR).

Le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage de projets liés
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Vu les statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

Article 1 : transfère au Syndicat d'Énergie de l'Oise la compétence **Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (MDE/EnR)**

Article 2 : autorise les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

Article 3 : autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

9- Embauche ATSEM :

Suite à la suppression de la subvention régionale permettant le financement du salaire de l'ATSEM qui bénéficiait d'un contrat « Avenir » et malgré les démarches engagées par la commune, l'ATSEM se retrouve sans contrat de travail à la rentrée 2017.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents et représentés pour que l'ATSEM soit embauchée par la commune à la rentrée scolaire de septembre 2017, dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée dont la forme définitive reste à définir.

10- Travaux impasse Chancelier GUERIN :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux de création d'un chemin pré stabilisé sur 40mx4m, impasse du chancelier Guérin. Le devis présenté par l'entreprise José DA CUNHA s'élevant à 4871,00 € H.T soit 5845,20 € TTC, elle demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental en Septembre 2017, la demande de dérogation ayant été acceptée par le Conseil Départemental.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés acceptent le devis de 4871, 00 € HT soit 5845, 20 € TTC, les crédits étant inscrit au budget et autorisent Madame le Maire à entreprendre les démarches de demande d'aide auprès du Conseil Départemental.

11- Questions diverses.

Demander les formalités de sortie du Pays d'Art et d'Histoire

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.